

**CHAMPIONNAT**

**De**

**GIRONDE**

**BMX**

**2010**

**Règlement**

## **REGLEMENT du CHAMPIONNAT de GIRONDE de BMX 2010**

### **Article I PRESENTATION**

Le Championnat de Gironde s'organisera sur 1 manche sous la responsabilité du Comité de Gironde de Cyclisme représenté par la COMMISSION BMX départementale.

### **Article II PARTICIPANTS**

La course support du Championnat de Gironde **est accessible à tout pilote** détenteur d'une licence délivrée par la FFC.

*Seuls les pilotes licenciés en Gironde pourront être classés au championnat et recevoir les récompenses associées.*

### **Article III RECOMPENSES**

Les trois premiers pilotes **girondins** classés de chaque catégorie seront récompensés par le comité départemental.

**Les concurrents de la course support seront récompensés sans restrictions de département d'affiliation par le club organisateur, au cours d'une remise de prix indépendante,**

### **Article IV SECRETARIAT DE COURSE**

Chaque club organisateur sera chargé de gérer en totalité l'administration de la compétition (paramétrage de la course, saisie des engagements et des résultats) avec le matériel fourni par le comité d'Aquitaine. Voir le cahier des charges pour plus de précisions.

**Article V CATEGORIES**

Les catégories sont les suivantes (détails en annexe) :

**Vingt pouces garçons :**

- Poussins 1 et moins ..... 2003 et après
- Poussins 2 ..... 2002
- Pupilles 1 ..... 2001
- Pupilles 2 ..... 2000
- Benjamins 1 ..... 1999
- Benjamins 2 ..... 1998
- Minimes 1 ..... 1997
- Minimes 2 ..... 1996
- Cadets ..... 1995-1994
- Juniors ..... 1993-1992
- 19 – 29 ans ..... 1981 - 1991
- 30 ans et plus ..... 1980 et avant

**Vingt pouces filles :**

- Benjamines et moins ..... 1998 et après
- Minimes et plus ..... 1997 et avant

**Cruisers garçons et filles :**

- Moins de 30 ans ..... 1981 et après
- 30 à 39 ans (Caté 3) ..... 1971-1980
- 40 ans et plus (vétérans) ..... 1970 et avant

**Article VI SURCLASSEMENTS**

Il n'y aura pas de surclassement, toutefois les pilotes nationaux et élites seront automatiquement et obligatoirement classés en catégorie 19-29

**Article VII DEROULEMENT DES COURSES**

Le timing de course sera établi par le responsable du jury ou des arbitres et affiché dès 9 heures le jour de la compétition. Le film de course devra suivre autant que possible le déroulement indiqué annexe II.

**Article VIII ENGAGEMENTS**

- a) Les engagements accompagnés des droits de participation suivant tarif en vigueur **devront parvenir avant 18 h 00 le lundi** précédant la course à **l'administrateur de course déclaré sur le Bulletin Officiel Cyclisme**.
- b) Ils devront être rédigés sur le bulletin officiel de la C.D.B.M.X. qui sera distribué aux clubs et disponible au comité. Aucun engagement ne pourra être pris en compte si ces critères ne sont pas respectés.
- c) Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve, sera remboursé par le club organisateur, à condition que le responsable de son club présente un certificat médical postérieur à la date limite d'engagement au secrétariat **avant l'affichage des feuilles de race** le jour de l'épreuve.
- d) Tout responsable de club doit, le samedi précédant la compétition, contrôler la bonne inscription de ses pilotes sur la liste « inscriptions par club » disponible sur le site Internet du comité d'Aquitaine :

[www.aquitaine-velo.com](http://www.aquitaine-velo.com)

et signaler avant le **samedi** soir 18h précédant la compétition toute anomalie au secrétaire.

- e) Aucune demande de correction ne sera prise en compte le jour de la course.
- f) L'accès à l'administration de course sera réservé aux seuls référents, licencié FFC, notifié sur la feuille d'engagement du club. Un badge devra leur être fourni à cet effet par le club organisateur.

**Article IX EQUIPEMENTS**

La mousse de potence est obligatoire, ainsi que la plaque latérale de cadre porte-numéro (en plus de la plaque de guidon)

**Article X AUTRES**

- Tout pilote engagé est censé connaître le présent règlement.
- Pour tout point non indiqué au présent règlement, se référer au règlement national.

## **ANNEXE CHAMPIONNAT de GIRONDE de BMX 2009**

### **Annexe I DEROULEMENT DES COMPETITIONS**

Le déroulement de la course devra se conformer autant que possible à la séquence suivante :

- **10h** : Essais contrôlés Bloc 1 et 2
- Manches de qualification bloc 1 et 2
- Quarts, demi et finales bloc 1 et 2
- **13h** : coupure
- Essais contrôlés bloc 3
- Manches de qualification bloc 3
- Quarts, demi et finales bloc 3
- Remises des récompenses.

### **Annexe III DEROULEMENT DES ESSAIS**

Les essais libres et contrôlés se dérouleront par blocs, les pilotes devront obligatoirement avoir une pastille de 2,5 cm de diamètre collée en haut et à gauche de la couleur suivant sur leur plaque :

**Bloc 1 : Cruisers, pas de pastille**

**Bloc 2 : Benjamins et moins 20'', pastille rouge**

**Bloc 3 : minimes et plus 20'', pastille verte.**